UQÀM | Département d'histoire
FACULTÉ DES SCIENCES HUMAINES
Université du Québec à Montréal

PLAN DE COURS

HIS4330-40	HISTOIRE DES FEMMES EN EUROPE CONTEMPORAINE
Numéro du cours	Titre du cours

A-2024	3	MOODLE
Session	Nombre de crédits	Site Web du cours

Coordonnées de l'enseignant(e) :

COHEN, YOLANDE	8425	cohen.yolande@uqam.ca	A-6150
Nom et prénom	Poste	Courriel	Bureau

DISPONIBILITÉS DE L'ENSEIGNANT(E)

Les jeudis de 12h à 14h et sur rendez-vous

TABLE DES MATIERES

1 Description du cours 2
2 Place du cours dans le programme - Objectif du cours 2
3 Contenu du cours - Démarche d'enseignement et d'apprentissage 2
3.1 Formules pédagogiques 2
4 Sommaire des évaluations - Pondération 4
5 Calendrier du cours 4
6 Modalités du cours 6
6.1 Modalités de participation au cours 6
6.2 Modalités de reprise en cas d'absence à une évaluation 6
6.3 Modalités de remise des travaux 6
6.4 Modalités de consultation des travaux et des examens 6
6.5 Modalités d'évaluation de la langue 6
6.6 Modalités d'évaluation des enseignements 6
7 Bibliographie - Médiagraphie 7
7.1 Documentation obligatoire 7
7.2 Documentation complémentaire 7
8 Références 8
8.1 Règlement nº 18 sur les infractions de nature académique - Plagiat 8
8.2 Document et Informations additionnelles 9
8.3 Règlements pédagogiques du département d'histoire 10
8.4 Politique nº 16 visant à prévenir et à combattre le sexisme et les violences à caractère sexuel / Politique nº 42 sur le respect des personnes, la prévention et l'intervention en matière de harcèlement 11
8.5 Compétences 12

1 DESCRIPTION DU COURS

Introduction à l'histoire des femmes en Europe de la Révolution française à nos jours. Analyse des rapports sociaux de sexe (histoire du genre) et de l'activisme des femmes.

Parmi les thèmes abordés : femmes et le monde du travail, des premières vagues de revendications féministes : droit de suffrage et réformes sociales et juridiques, les mouvements féministes (et les courants de l'historiographie du féminisme) colonialisme et genre, féminisme et maternalisme en Europe de l'entre-deux-guerres, les discours natalistes, les régimes fascistes et nazi, les politiques sociales de l'après-guerre (pensions aux mères), l'avènement des mouvements d'émancipation et de libération.

2 PLACE DU COURS DANS LE PROGRAMME - OBJECTIF DU COURS

Ce cours s'inscrit dans le cheminement des étudiant.es de baccalauréat en histoire et dans la concentration en études féministes. Il n'y a pas de prérequis pour suivre ce cours qui permet aux étudiant.es de se situer dans l'historiographie contemporaine des études de genre.

Le cours vise à les équiper des plus récentes connaissances acquises sur l'histoire des femmes en Europe, tout en leur permettant de constituer un répertoire de données originales et des réflexions en cours dans ce champs particulièrement important mais encore considérablement négligé de l'Histoire contemporaine.

Ils et elles pourront ainsi mieux réfléchir à la place des femmes dans les sociétés contemporaines.

3 CONTENU DU COURS - DÉMARCHE D'ENSEIGNEMENT ET D'APPRENTISSAGE

L'histoire des femmes et du genre a profondément renouvelé l'histoire de l'Europe contemporaine pour devenir un champ d'étude à part entière. Initialement engagée, cette histoire s'est développée comme une critique des idéologies patriarcales (et autres non-dits de l'Histoire traditionnelle) et a fait valoir des approches neuves sur les grands évènements qui ont marqué cette période. Elle a fait naître d'autres interprétations d'évènements connus, tels la Révolution industrielle ou les grandes guerres mondiales, renouvelant ainsi la chronologie, le temps et les méthodes historiographiques, et révélé d'autres histoires jusque-là invisibles, dont les actrices étaient des femmes. De cette effervescence dans le champ de la connaissance historique, il résulte un certain nombre de données nouvelles sur les contributions des femmes aux démocraties européennes contemporaines, qui constituent désormais un ensemble pas encore tout à fait homogène ni complet mais une histoire en train de se faire.

L'objet du cours sera d'éclairer ces zones de connaissances en exposant les traits connus de cette histoire des femmes et des rapports sociaux de sexe/genre. La démarche chronologique sera retenue, sans toutefois sacrifier les problèmes que cette histoire suscite, aux évènements. Bien que l'histoire des femmes soit essentiellement abordée ici dans la perspective de mieux appréhender les rapports de genre, c'est aussi à une analyse d'histoire sociale des rapports hommes-femmes que nous nous livrerons, chaque fois que cela sera possible. Cette double perspective nous permettra à la fois de souligner les transformations de ces rapports durant les XIX^{e} et XX^{e} siècles européens tout en nous interrogeant sur les questions plus générales que cette nouvelle histoire soulève. Différentes théories féministes seront également soumises à la discussion. Les thèmes qui seront abordés durant le cours témoignent de la diversité des parcours de femmes durant ces deux derniers siècles.

3.1 FORMULES PÉDAGOGIQUES

La pédagogie utilisée dans ce cours fait appel à plusieurs types de communication et d'interaction entre les étudiant.es et avec la professeure :

- Dans la première partie du cours, de type magistral, la professeure présente les principales données et connaissances autour du thème indiqué dans le plan de cours; cette partie est suivie ou accompagnée d'une période de questions et de commentaires avec le groupe-cours.
- La seconde partie du cours est dédiée aux présentations orales des étudiant.es à partir des lectures faites chaque semaine et disponibles sur le MOODLE du cours. On termine avec une autre période de discussions.

L'évaluation proposée est la suivante : un travail de mi-session sur les questions abordées durant la première moitié du cours (30%); un examen de fin de session (40%); et une évaluation continue à partir des exposés oraux (20%) et des discussions en atelier (10%).

1. EXAMEN DE MI-SESSION (30%)

a) Objectifs : apprendre à penser et à rédiger

Le travail de mi-session est le résultat d'une recherche à partir d'au moins deux sources différentes (référencées en note). Voici quelques indications pour vous préparer. Le travail est fondé sur une problématique (une question de recherche) et la formulation d'une ou plusieurs hypothèses. Le travail n'est pas un exercice descriptif mais bien un exercice analytique. Les manuels et les notes de cours ne constituent pas des sources pour un travail de recherche. Il faut faire des lectures spécialisées. À titre indicatif, le manuel obligatoire contient, à la fin de chaque chapitre, des références bibliographiques permettant d'initier et de poursuivre la recherche.

b) Démarche :

Deux questions (portant sur la première partie du cours) vous seront transmises 2 semaines après le début des cours pour vous permettre de vous préparer en faisant les lectures adéquates. L'examen de mi-session consiste à répondre à l'une des deux questions que je choisirais de vous poser en rédigeant un texte sur le cahier d'examen.
http://www.histoire.uqam.ca/formulaires/guide_1ercycle.pdf.

c) Évaluation : 30%

Selon les critères habituels : introduction et conclusion (10 points); argumentation et développement (10 points); références bibliographiques (5 points); qualité du français (5 points)

2. L'examen de fin de session (40%)

La professeure fournira deux questions à développement 3 semaines avant l'examen portant sur la seconde partie du cours, pour que les étudiant.es puissent se préparer adéquatement, en faisant les lectures nécessaires.

Le jour de l'examen, qui aura lieu en classe, vous aurez à répondre à la question que j'aurais choisi de vous poser.
Vous aurez trois heures pour faire une brève rédaction historique (sur le même modèle que l'examen de mi-session, mais sans les références), puisque vous ne disposerez d'aucun document ou papier pour rédiger 6 à 8 pages en réponse à la question.

3. L'exposé oral (20%)

Vous ferez en groupe ou individuellement un exposé sur une des lectures soumises chaque semaine dans le MOODLE. L'exposé résume les propos de l'auteur.e, qui a au préalable était présenté.e, les intègre dans le contexte historique qui est le leur, et soulève des questions, en référence à d'autres textes du même auteur.e, ou d'autres (2 ou 3 maxi). L'exposé se termine par une brève analyse personnelle et des questions plus ouvertes.

4. Participation au cours (10%)

Vous obtenez un point par cours pour votre participation orale au cours des discussions sur les lectures hebdomadaires**.**

4 SOMMAIRE DES ÉVALUATIONS - PONDÉRATION

Types de travaux : Exercices, présentations, examens	Pondération %	Date de remise ou d'examens
Examen de mi-session	**30**	**31 octobre**
Examen de fin de session	**40**	**12 décembre**
Exposé oral	**20**	**En continu**
Participation orale au cours	**10**	**En continu**
Examen **FINAL**		

5 CALENDRIER DU COURS

Cours	Date	Activités d'enseignement	Lecture ou travail à faire avant la séance
1	5 sept	L'histoire des femmes aujourd'hui : Aperçu historiographique et introduction aux problématiques féministes de l'histoire.	Présentation de la perspective adoptée dans ce cours.
2	12 sept	La Révolution française: les femmes et la déclaration des droits des hommes. Les Lumières ont-elles émancipé les femmes ?	Olympe de Gouges, *Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne*, 1791 Dominique Godineau, De la guerrière à la citoyenne. Porter les armes pendant l'ancien Régime et la Révolution française, *Clio*, 2004
3	19 sept	Mouvements philanthropiques, associations et clubs féminins au XIX e siècle	DELVALLEZ, Sophie et PRIMI, Alice, « L'épineuse couronne de la féminité. Féminin, religion et politique au lendemain de 1848. France-Allemagne », *Revue d'histoire du XIXe siècle*, n° 28, 2004, p. 95-110 (en ligne : http://rh19.revues.org/index620.html).
4	26 sept	Suffrage et droits des femmes	Rochefort, F. (2010). Du droit des femmes au féminisme en Europe, 1860-1914. Dans C. Fauré (dir.). *Nouvelle encyclopédie politique et historique des femmes* (669- 694).
5	3 oct	La Révolution russe : une révolution avec quelles femmes ?	Alpern Engel, B. (2010). Les femmes dans la Russie des Révolutions, 1861-1926. Dans C. Fauré (dir.). *Nouvelle encyclopédie politique et historique des femmes* (533-575).
6	10 oct	Internationales féministes et organisations transnationales de femmes	Cohen, Y. (2019), *Une cause féministe en France et au Canada*, Montréal, DelBusso : introduction et chapitre 1 Cohen, id., chapitres 2 et 4
7	17 oct	Femmes et fascisme	Victoria de Grazia (1992), Le patriarcat fasciste, Mussolini et les italiennes. Dans MIchelle Perrot et Georges Duby, dir. *Histoire des femmes* (115-136).
8	24 oct	Semaine de lecture	
9	31 oct	Examen de mi-session en classe	
10	7 nov	Femmes et nazisme	Thalmann, R. (2010). La condition féminine sous le nazisme. Dans C. Fauré (dir.). *Nouvelle encyclopédie politique et historique des femmes* (772-797).
11	14 nov	L'État-Providence pourvoyeur de services aux familles et employeur de femmes.	Elgan, E. (2010). Le succès politique des femmes nordiques. Dans C. Fauré (dir.). *Nouvelle encyclopédie politique et historique des femmes* (1003-1021).

12	21 nov	Femmes et guerres au XX e siècle Évaluation du cours (20 à 30 min) : Les étudiantes et étudiants pourront remplir le questionnaire d'évaluation en accédant au site d'évaluation des enseignements à l'aide d'un ordinateur portable ou d'une tablette (www.evaluation.uqam.ca) ou encore via le portail étudiant d'UQAM Mobile à l'aide d'un téléphone intelligent ou d'une tablette.	Françoise Thébaud (2014), Penser les guerres du XX e siècle à partir des femmes et du genre. Essai historiographique, *Clio*
13	28 nov	Les femmes dans les migrations post-coloniales : mémoire et histoire	Moujoud, **Nasima** « Effets de la migration sur les femmes et sur les rapports sociaux de sexe. Au-delà des visions binaires », *Les cahiers du CEDREF* [En ligne], 16 | 2008, mis en ligne le 22 mars 2011, Consulté le 20 mai 2016. URL : http://cedref.revues.org/577
14	5 déc	Intersectionnalité et transformation des rapports de sexe Débats contemporains sur les féminismes, la parité et les rapports de genre	Eléonore Lépinard (2006), Faire la loi, faire le genre : conflits d'interprétations juridiques sur la parité, *Droit et société* (45-66). Clélia Barbut, in Cohen et al.
15	12 déc	Examen final en classe	

6 MODALITÉS DU COURS

6.1 MODALITÉS DE PARTICIPATION AU COURS

La présence aux cours est obligatoire. Ce cours comporte des lectures hebdomadaires qui sont également obligatoires. Les textes de ces lectures se trouvent sur le MOODLE du cours.

6.2 MODALITÉS DE REPRISE EN CAS D'ABSENCE À UNE ÉVALUATION

Seul un motif sérieux (par exemple, maladie, accident, décès de parent proche, accouchement) peut justifier une absence à l'examen. L'étudiant, l'étudiante devra fournir les pièces justificatives motivant son absence dans un délai raisonnable. Dans l'éventualité d'une absence non motivée, la note « 0 » sera inscrite comme résultat – Règlements pédagogiques. Pour les cycles supérieurs, vous référez également au Règlement nº 8 des cycles supérieurs.

L'étudiant.e. qui s'absente à une évaluation peut obtenir une reprise selon des modalités équivalentes dans la mesure où la raison de cette absence est justifiée et jugée valable par l'enseignant(e). L'enseignant(e) pourrait d'ailleurs lui demander de fournir une pièce justificative avant d'autoriser la reprise. Seul un motif sérieux (par exemple, maladie, accident, décès de parent proche, accouchement) peut justifier une absence à l'examen. L'étudiant, l'étudiante devra fournir les pièces justificatives motivant son absence dans un délai raisonnable. Dans l'éventualité d'une absence non motivée, la note « 0 » sera inscrite comme résultat – Règlements pédagogiques. Pour les cycles supérieurs, vous référez également au Règlement nº 8 des cycles supérieurs.

6.3 MODALITÉS DE REMISE DES TRAVAUX

Conformément à la résolution AD-17-03-24-54, en l'absence d'un accord préalable, les travaux remis en retard seront pénalisés de **5 %** par jour ouvrable – Règlements pédagogiques.

Les exposés oraux ont lieu chaque semaine : les étudiant.es s'inscrivent préalablement lors de la première séance de cours
Les travaux requis lors des examens sont écrits à la main sur un cahier d'examen remis par la professeure.
Un travail sera refusé s'il est remis par l'étudiant.e alors que les autres étudiant.e.s du même cours ont reçu leur copie corrigée ou le solutionnaire de l'évaluation. Dans un tel cas, la note zéro sera attribuée**.**

6.4 MODALITÉS DE CONSULTATION DES TRAVAUX ET DES EXAMENS

Durant la session, les travaux corrigés sont remis en classe. Les travaux de fin de session peuvent être transmis par la poste si l'étudiant ou l'étudiante joint une enveloppe préaffranchie à son travail. Les examens ne sont pas remis, mais ils peuvent être consultés sur demande.

6.5 MODALITÉS D'ÉVALUATION DE LA LANGUE

Extrait du *Guide* - La correction du français fait toujours partie des critères d'évaluation; conformément à la résolution AD-93-05-28-061 votée par l'Assemblée départementale d'histoire, la correction de la langue (orthographe, syntaxe, mauvaises tournures, termes impropres et autres imperfections) compte pour un pourcentage minimum de 10% de l'évaluation de chaque travail ou exercice écrit.

6.6 MODALITÉS D'ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS

Avec un objectif d'augmenter la participation étudiante au processus d'évaluation des enseignements, la Politique nº 23 d'évaluation des enseignements prévoit que l'évaluation se réalise en ligne, mais dans un moment de 20 à 30 minutes réservé à cette fin à l'intérieur d'une séance de cours qui, pour les cours à horaire régulier, serait vers la 12e ou 13e semaine du trimestre. Les étudiantes et étudiants pourront remplir le questionnaire d'évaluation en accédant au site d'évaluation des enseignements à l'aide d'un ordinateur portable ou d'une tablette (http://www.evaluation.uqam.ca/).

7 BIBLIOGRAPHIE - MÉDIAGRAPHIE

Une **bibliographie** est un outil de travail qui fournit la liste de toutes les sources d'information imprimées consultées pour un travail de recherche (livres, dictionnaires, encyclopédies, revues, actes de congrès, publications gouvernementales, etc.)

Une **médiagraphie** englobe la liste des sources d'information imprimée, audiovisuelles (DVD, DC, vidéos, émissions de radio et télévision, etc.) et numériques (site internet, article de périodique en ligne, blogue, etc.).

Vous référez au guide de présentation de la bibliographie : http://www.infosphere.uqam.ca/rediger-un-travail/presenter-sa-bibliographie

7.1 DOCUMENTATION OBLIGATOIRE

L'ouvrage de Y. Cohen, *Une cause féministe en France et au Canada*, Montréal, DelBusso, 2019 est disponible à la réserve de la bibliothèque et pour achat à la COOP UQAM.

7.2 DOCUMENTATION COMPLÉMENTAIRE

Bard, Christine, *Les femmes dans la société française*, Paris, Colin, 2001

Cohen, Yolande et Françoise THÉBAUD, (1999). *Féminismes et Identités politiques nationales,* Lyon, EJC éditions.

Cohen, Yolande, (2010). *Femmes Philanthropes. Catholiques, Juives et Protestantes dans les organisations caritatives au Québec, 1880-1945*, Montréal, PUM.

Cohen Yolande, Mireille Calle-Gruber et Élodie Vignon (dir.), *Migrations Maghrébines Comparées : genre, ethnicité et religions,* Paris, Riveneuve, 2014.

DORLIN, Elsa, *Sexe, genre et sexualités*, Paris, PUF, 2008.

Fauré Christine (dir.), *Nouvelle Encyclopédie Politique et Historique des Femmes*, Paris, Belles Lettres, 2010.

Riot-Sarcey Michèle, *Histoire du féminisme*, Paris, La Découverte, 2010.

Rochefort, Florence, *Le pouvoir du genre : laïcité et religions*, 1905 à 2005, Toulouse, 2005.
Schweitzer Sylvie, *Les femmes ont toujours travaillé. Une histoire du travail des femmes aux XIX e et XX e siècles,* Paris, Odile Jacob, 2009.

8 RÉFÉRENCES

8.1 RÈGLEMENT Nº 18 SUR LES INFRACTIONS DE NATURE ACADÉMIQUE - PLAGIAT



Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

Les infractions et les sanctions possibles reliées à ces infractions sont précisées aux articles 2 et 3 du Règlement no 18 sur les infractions de nature académique.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- La substitution de personnes ;
- L'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- La transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignant(e)e, l'enseignant(e) ;
- L'obtention par vol, manoeuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- La possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- L'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- L'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- La falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- La falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-création, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement nº 18. Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir : www.integrite.uqam.ca.

Vous pouvez également consulter des capsules vidéo sur le site r18.uqam.ca. Celles-ci vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers les ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.

INFO SPHÈRE

Infosphère est l'un de ces outils indispensables : un guide méthodologique visant à promouvoir les bonnes pratiques en matière de recherche documentaire et de rédaction de travaux. Cet outil vous accompagnera tout au long de vos études et vous permettra d'éviter les pièges du plagiat.

8.2 DOCUMENT ET INFORMATIONS ADDITIONNELLES

Guide pour les étudiantes et étudiants du 1er cycle :
Un *Guide* pour les étudiantes et étudiants de premier cycle en histoire a été initialement préparé par le Comité de pédagogie du Département d'histoire de l'UQÀM afin de faciliter l'accès à l'information nécessaire à toute étudiante, étudiant du premier cycle en histoire. Une version PDF de ce *Guide* est disponible sur le site WEB du Département d'histoire de l'UQÀM. Ce *Guide* veut d'abord faciliter l'accès à l'information concernant l'ensemble de ces règles. Il contient les renseignements concernant les exercices pédagogiques et les règles de présentation des travaux requis dans le cadre des cours d'histoire au premier cycle.

Les études de premier cycle en histoire sont régies à la fois par le Règlement des études de premier cycle de l'UQÀM (Règlement nº 5), par le Programme d'études spécifique (baccalauréat en histoire) et par les règlements pédagogiques du département d'histoire.

Règlement nº 8 des études de cycles supérieurs :
Relativement aux cycles supérieurs, les étudiantes et étudiants doivent prendre connaissance du Règlement nº 8. Plusieurs spécifications s'y trouvent, entre autres, pour les programmes courts, DESS, Maîtrise et doctorat.

Politique nº 44 d'accueil et de soutien des étudiantes, étudiants en situation de handicap :
Par sa politique, l'Université reconnait, en toute égalité des chances, sans discrimination ni privilège, aux étudiantes, étudiants en situation de handicap, le droit de bénéficier de l'ensemble des ressources du campus et de la communauté universitaire, afin d'assurer la réussite de leurs projets d'études, et ce, dans les meilleures conditions possibles. L'exercice de ce droit est, par ailleurs, tributaire du cadre réglementaire régissant l'ensemble des activités de l'Université.

Il incombe aux étudiantes, étudiants en situation de handicap de rencontrer les intervenantes, intervenants (conseillères, conseillers à l'accueil et à l'intégration du Service d'accueil et de soutien des étudiantes, étudiants en situation de handicap, professeures, professeurs, chargées de cours, chargés de cours, direction de programmes, associations étudiantes concernées, etc.) qui pourront faciliter leur intégration à la communauté universitaire ou les assister et les soutenir dans la résolution de problèmes particuliers en lien avec les limitations entraînées par leur déficience.

Le Service d'accueil et de soutien aux étudiantes, étudiants en situation de handicap (SASESH) offre des mesures d'aménagement dont peuvent bénéficier certains étudiants. Nous vous recommandons fortement de vous prévaloir des services auxquels vous pourriez avoir droit afin de réussir vos études, sans discrimination. Pour plus d'information, visitez le site de ce service à l'adresse suivante : http://vie-etudiante.uqam.ca/etudiant-situation-handicap/nouvelles-ressources.html et celui de la politique institutionnelle d'accueil et de soutien aux étudiantes, étudiants en situation de handicap :
https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2018/05/Politique_no_44.pdf

Vous devez faire connaitre votre situation au SASESH le plus tôt possible :

- En personne : 1290, rue Saint-Denis, Pavillon Saint-Denis, local AB-2300
- Par téléphone : 514 987-3148
- Courriel : situation.handicap@uqam.ca
- En ligne : http://vie-etudiante.uqam.ca/

8.3 RÈGLEMENTS PÉDAGOGIQUES DU DÉPARTEMENT D'HISTOIRE

Le département d'histoire a adopté certaines lignes de conduite concernant l'évaluation (Règlements pédagogiques) :

- afin d'appliquer le principe de l'évaluation continue, un cours comporte au moins trois évaluations, dont les attentes de qualité demeurent inchangées en tout temps;
- pour réussir le cours, les étudiantes et les étudiants doivent, obligatoirement, réaliser toutes les activités prévues;
- l'évaluation orale est établie conformément à la résolution AD 20-05-01-71 votée par l'Assemblée départementale, soit :
  - un maximum de 20 % peut être attribué à la participation des étudiants.es au cours, incluant les interventions lors de discussions en classe, la participation à une activité pédagogique, etc.;
  - pour les cours siglés HIS1000, HIS2000 et HIS4000, l'évaluation des prestations orales ne peut dépasser les 33% de la note;
  - pour les cours HIS500X, HIS5000 et HIS6000, compte tenu de leur finalité pédagogique qui inclut la formation à la prise de parole scientifique, un exposé oral ne pourra dépasser les 50% de la note, conformément au Règlement no 5.
- les cours d'introduction comportent un examen écrit en classe, portant sur l'ensemble de la matière et dont la pondération varie entre 25% et 40% de la note globale;
- la correction du français fait toujours partie des critères d'évaluation; conformément à la résolution AD-93-05-28-061 votée par l'Assemblée départementale, la correction de la langue (orthographe, syntaxe, mauvaises tournures, termes impropres et autres imperfections) compte pour un pourcentage minimum de 10% de l'évaluation de chaque travail ou exercice écrit;
- les travaux collectifs, s'il y a lieu, doivent toujours prévoir la répartition des tâches entre les étudiantes, les étudiants;
- conformément à la résolution AD-17-03-24-54, en l'absence d'un accord préalable, les travaux remis en retard seront pénalisés de 5 % par jour ouvrable;
- seul un motif sérieux (par exemple, maladie, accident, décès de parent proche, accouchement) peut justifier une absence à l'examen. L'étudiant, l'étudiante devra fournir les pièces justificatives motivant son absence dans un délai raisonnable. Dans l'éventualité d'une absence non motivée, la note « 0 » sera inscrite comme résultat;
- dans le cas des activités de recherche individuelle (HIS 5790), une entente, signée par la professeure, le professeur et l'étudiante, l'étudiant, est déposée au département au début de la session; cette entente précise le sujet de la recherche, les sources qui seront utilisées et les modalités d'évaluation;
- les notes attribuées à chacune des étapes de l'évaluation sont exprimées en chiffres et converties à la fin du cours en lettres, selon le barème suivant **(ce tableau ne s'applique pas aux cours du BES : HIS 1120, HIS 1130, HIS 2060 ET HIS 3026) :**

Note chiffrée	Lettre	Point	Niveau
88 % et plus	A+	4,3	Excellent
85 % - 87 %	A	4,0	
82 % - 84 %	A-	3,7	
78 % - 81 %	B+	3,3	Très bien
75 % - 77 %	B	3,0	
72 % - 74 %	B-	2,7	
68 % - 71 %	C+	2,3	Bien
65 % - 67 %	C	2,0	
62 % - 64 %	C-	1,7	
58 % - 61 %	D+	1,3	Passable
55 % - 57 %	D	1,0	
54 % et moins	E	0,0	Échec

8.4 POLITIQUE Nº 16 VISANT À PRÉVENIR ET À COMBATTRE LE SEXISME ET LES VIOLENCES À CARACTÈRE SEXUEL / POLITIQUE Nº 42 SUR LE RESPECT DES PERSONNES, LA PRÉVENTION ET L'INTERVENTION EN MATIÈRE DE HARCÈLEMENT

La Politique nº 16 visant à prévenir et à combattre le sexisme et les violences à caractère sexuel : Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité. La Politique identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel **:**

- **Violence à caractère sexuel** : Comportements, propos et attitudes à caractère sexuel non consentis ou non désirés / Avec ou sans contact physique, incluant les moyens technologiques (médias sociaux ou numériques) / Comprend la manipulation, l'intimidation, le chantage, la menace, la contrainte ou l'agression sexuelle - usage de la force. Exemples : Commentaires, allusions, plaisanteries, insultes à caractère sexuel devant ou en l'absence de la personne visée / Avances non verbales, telles que les avances physiques, les attouchements, les frôlements, les baisers non désirés / Imposition d'une intimité sexuelle non voulue / Promesses de récompenses ou menaces de représailles liées à la satisfaction ou non d'une demande à caractère sexuel / actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme. **Cyber harcèlement** (internet-courriels-textos) : la production ou la diffusion d'images ou de vidéos sexuelles sans son consentement - explicites et dégradantes, sans motif pédagogique, de recherche, de création ou d'autres fins publiques légitimes.
- **Sexisme** : Tous comportements, propos ou attitudes discriminatoires / À l'encontre des femmes et des minorités de genre / Fondés sur des croyances, des valeurs ou attitudes stéréotypées entourant la différence des sexes et des genres. Exemples : Une personne insultée, maltraitée, ignorée ou exclue en raison de son identité de genre ou de son orientation sexuelle / Des commentaires selon lesquels certaines personnes ne sont pas compétentes dans leur domaine parce que ce sont des femmes / Des comportements, des attitudes ou des propos misogynes, homophobes, lesbophobes, transphobes, etc.
- **Hétérosexisme** : Comportements, les propos ou attitudes discriminatoires qui perpétuent et renforcent les normes de genre hétérosexuelles, est considéré comme une forme de sexisme. Exemple : Des propos désobligeants à l'égard d'hommes qui prennent un congé parental.

La Politique nº 42 sur le respect des personnes, la prévention et l'intervention en matière de harcèlement : L'Université reconnaît sa responsabilité d'assurer un milieu de travail et d'études exempt de toute forme de harcèlement et veille à ce qu'aucune forme de harcèlement ne soit tolérée, quelle qu'en soit la source. Une seule conduite grave peut aussi constituer du harcèlement si elle porte une telle atteinte et produit un effet nocif continu pour cette personne. La Politique s'applique à l'intérieur et à l'extérieur du campus, et identifie les comportements suivants :

- **Harcèlement psychologique :** Pour que le harcèlement psychologique soit établi, certains critères de la définition doivent être présents et démontrés, soit : Conduite vexatoire / Caractère répétitif ou conduite unique grave / Caractère hostile ou non désiré / Atteinte à la dignité ou à l'intégrité psychologique ou physique - de l'abus de pouvoir ou d'autorité, du conflit et de l'incivilité / Un milieu de travail ou d'études néfaste - **Harcèlement sexuel** : Le harcèlement sexuel est une forme de harcèlement psychologique. Il se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle non désiré et consiste en une pression malséante exercée sur une personne, soit : Remarques ou comportements / Sollicitation / Question intimes intrusives / Sifflements / Commentaires inappropriés d'ordre sexuel / Regards concupiscents / Affichage de photographies pornographiques
- **Harcèlement discriminatoire** : C'est une forme de harcèlement psychologique qui se manifeste à l'égard d'une personne ou d'un groupe de personnes, notamment, en raison de la race, la couleur, le sexe, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge sauf dans la mesure prévue par la loi, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap. Pour plus d'information sur cette forme de harcèlement, consultez le site de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec.
- **Harcèlement criminel** : C'est une forme de harcèlement psychologique visée à l'article 264 du Code criminel. Cette disposition interdit de suivre une personne ou une de ses connaissances ou de communiquer avec elle de façon répétée, de surveiller son domicile ou son lieu de travail de façon répétée, ou de se comporter de manière menaçante à l'égard de cette personne ou d'un membre de sa famille.

Pour de plus amples informations : vous référez à la Politique nº 16 et la Politique nº 42.
Formation : Toute personne membre de la communauté universitaire contribue à maintenir une culture du respect et du consentement, notamment, en participant aux activités de formations obligatoires sur le sexisme et les violences à caractère sexuel.

Pour obtenir du soutien :

- Pour rencontrer une personne ou faire un signalement : communiquez avec le Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement : **514 987-3000**, poste 0886 harcelement@uqam.ca
- Pour la liste des services offerts en matière de violence sexuelle à l'UQAM et à l'extérieur de l'UQAM : www.harcelement.uqam.ca
- CALACS (Centre d'aide et de Lutte contre les Agressions à Caractère Sexuel) : **514 529-5252 ou 1 877-717-5252**
- Soutien psychologique (Services à la vie étudiante) : **514 987-3185**, Local DS-2110
- Service de la prévention et de la sécurité : **514 987-3131** en tout temps

8.5 COMPÉTENCES

Non applicable.



Lors d'un cours ou d'une activité d'enseignement en ligne, le personnel enseignant peut décider, selon le cas, de procéder à l'enregistrement audio ou audiovisuel du cours ou de l'activité d'enseignement. Le personnel enseignant peut partager l'enregistrement uniquement à son groupe-cours.



En cas d'enregistrement, l'étudiante, l'étudiant sera informé au début de la séance.



Il est de la responsabilité de l'étudiante, de l'étudiant de désactiver son microphone et/ou sa caméra s'il ne souhaite pas être enregistré.



À défaut de désactiver son microphone et/ou sa caméra, l'étudiante, l'étudiant, consent à l'enregistrement audio ou audiovisuel, à la conservation, à la rediffusion et à l'utilisation de l'enregistrement de son nom, de sa voix et de son image dans le cadre du cours ou de l'activité en ligne. L'étudiante, l'étudiant reconnaît ne détenir aucun droit dans l'enregistrement.



Sauf avec l'autorisation expresse écrite du personnel enseignant, l'étudiante, l'étudiant reconnaît qu'il est interdit de reproduire, d'enregistrer, de publier, de diffuser, de communiquer ou de partager, par quelque moyen que ce soit, tout ou partie de l'enregistrement d'un cours ou d'une activité d'enseignement en ligne de même que tout matériel pédagogique s'y rattachant.

Une étudiante, un étudiant qui contrevient à ce qui précède s'expose aux sanctions prévues dans les règlements et politiques de l'UQAM ou à tout recours légal, notamment en vertu de la Loi sur le droit d'auteur.